

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 février de l'An Deux Mil Dix Sept à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 02/02/2017, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 22

Erwan LE FLOCH, Henri CARADEC, Dominique TILLIER, Philippe PAUL, Claudine BROSSARD, Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Catherine ORSINI, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Florence CROM, Jean-Jacques GOURTAY, Marie Raphaëlle LANNOU, Hélène QUERE, François CADIC, Françoise PENCALET, Hugues TUPIN

Secrétaire de séance : Hélène QUERE

Délibération N° DE 16-2017

Objet : Syndicat Mixte de l'Aulne - Abonnement d'achat d'eau

Rapporteur : Henri CARADEC

La commune de Kerlaz et le Syndicat intercommunal des Eaux de Pen Ar Goayen (SIEPAG) étaient adhérents au Syndicat Mixte de l'Aulne (SMA) pour assurer leur alimentation en eau potable.

Chaque adhérent au SMA doit s'acquitter d'une contribution décomposée en 3 parties dont un abonnement calculé au volume journalier. Tout dépassement de cet abonnement implique le paiement de pénalités au m3.

Kerlaz sollicitait un abonnement de 260m3/jour.

Le SIEPAG, dans son périmètre historique d'avant 2014, sollicitait un abonnement de 600m3/jour répartis entre les 3 EPCI depuis 2014 (Quimper Communauté, Pays Bigouden et Pen Ar Goayen résiduel). Aujourd'hui, et compte tenu du fonctionnement complexe du Château d'eau du Moulin, les besoins de Pouldergat et du Juch ne sont pas réellement connus. Il semble toutefois pertinent d'envisager un abonnement de 150m3/jour.

Il semble donc pertinent, compte tenu des éléments connus, de solliciter un abonnement de 260+150 soit 410 m3/jour auprès du SMA.

Cet abonnement est actualisé chaque année en cas de besoin.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30/01/2017,

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à solliciter un abonnement au SMA à hauteur de 410 m3/jour**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 9 février 2017

**Le Président,
Erwan LE FLOCH**

